

Schweizerische Richtervereinigung für Mediation und Schlichtung Groupement suisse des Magistrats pour la Médiation et la Conciliation Gruppo svizzero di Magistrati per la Mediazione e la Conciliazione



Public-cible

Juges, avocats, médiateurs, travailleurs sociaux et tout public intéressé par la médiation

Finance d'inscription

Membre GEMME (inclus la pause-café) CHF 40.-Non-membre GEMME (inclus la pause-café) CHF 80.-

Inscriptions

Inscriptions en ligne : www.publications-droit.ch

Par courriel: droit.formation@unine.ch

Délai d'inscription

27 avril 2015

Lieu

Salle D67 (2e étage), Av. du 1er-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Renseignements

Secrétariat de la Faculté de droit/formation Avenue du 1^{er}-Mars 26, 2000 Neuchâtel

Tel.: 032 / 718 12 22

E-mail:droit.formation@unine.ch

L'enfant, acteur dans la procédure et dans la médiation



Mercredi 6 mai 2015

à 13h30

Salle D67 (2e étage) Av. du 1er-Mars 26 2000 Neuchâtel



L'ENFANT, ACTEUR DANS LA PROCÉDURE ET DANS LA MÉDIATION

L'intérêt supérieur de l'enfant, consacré en particulier par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, exige que l'on reconnaisse désormais à l'enfant une position d'acteur dans les procédures judiciaires et dans la médiation.

Fidèle à sa vocation d'interdisciplinarité, le colloque organisé en 2015 par le CEMAJ et GEMME propose d'examiner cette thématique sous l'angle du droit, des sciences de la communication, de la sociologie et de la psychologie et d'y réfléchir ensemble en partageant toutes les expériences professionnelles présentes.

Qu'en est-il de la capacité de l'enfant, de sa protection et de sa représentation ? A quelle place la société convoque-t-elle l'enfant et sa parole ? La parole de l'enfant peut-elle s'exprimer dans le conflit de ses parents ? Quelle possibilité existe de créer un espace de pensée et de parole propre à l'enfant ou dans lequel l'enfant se sent légitimé à intervenir ? Quelles sont les conséquences potentielles d'une instrumentalisation de la parole de l'enfant ? Que fait le juge ou le médiateur de la parole de l'enfant ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de donner réponse(s).

Le colloque est organisé tous les deux ans par le CEMAJ (Centre de recherche sur les modes amiables et juridictionnels de gestion des conflits) et GEMME - section Suisse (Groupement suisse des magistrats pour la médiation et la conciliation), en alternance avec l'Université de Lucerne.

Programme

- 13 h 30 Accueil des participants
- 14 h 00 Bienvenue

M. André Jomini, président de GEMME - section Suisse

14 h 15 La position juridique de l'enfant et sa représentation dans la procédure et dans la médiation

Dr. Jur. Maryse Pradervand-Kernen, lectrice à l'Institut de recherche et de conseil dans le droit de la famille, Université de Fribourg, maître-assistante et chargée d'enseignement, Université de Neuchâtel

14 h 45 La parole de l'enfant en médiation vs. la parole de l'enfant en contexte judiciaire

Prof. Elisabeth Volckrick, Université catholique de Louvain/ Belgique

Prof. Christine Guy-Ecabert, Université de Neuchâtel

15 h 30 L'enfant dans la discussion : questions de légitimité, de confiance et d'interprétation de sa parole

Prof. assistante Sara Greco, Université de la Suisse italienne

- 16 h 15 Pause
- 16 h 45 Débat à partir d'un extrait de film
 - Brève introduction
 - Visionnement
 - Débat entre un médiateur, un juge et un jeune adulte
 - Discussion et questions
- 18 h 00 Assemblée générale ordinaire de GEMME section Suisse

Réservée aux membres